

Nanterre, le 28 juin 2012

**RESILIATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC SG SECURITIES (PARIS) S.A.S.
ET MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC EXANE BNP PARIBAS**

Le contrat de liquidité confié par Faurecia à SG Securities (Paris) S.A.S. a été résilié le 11 avril 2012, à effet au 24 juin 2012.

Faurecia et EXANE BNP PARIBAS ont signé le 5 juin 2012 pour une période s'achevant au 31 décembre 2012 et renouvelable par tacite reconduction, un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l' A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 25 juin 2012, date du début des opérations au titre de ce contrat nouvellement conclu, les moyens qui figuraient au crédit du compte de liquidité avec SG Securities (Paris) S.A.S. ont ainsi été mis à disposition et portés au crédit du présent compte de liquidité, soit :

- Une somme de 136 146, 56 €
- 20 266 titres Faurecia

Conformément aux termes du contrat de liquidité, les moyens supplémentaires suivants seront affectés au contrat de liquidité en date du 1^{er} juillet 2012 :

- 1 500 000,00 €